

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE  
DE  
SAINT-POINT-LAC  
25160**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 juin 2012

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Pascal RUBILONI

Présents : Tous sauf Mme Patricia MERCET ayant donné procuration à M. Jean-Pierre LANQUETIN.

**ORDRE DU JOUR**

- Projet aménagement zone 2NA (Saugeon) et zone UB (le château) – viabilité à réaliser
- Travaux de voirie – devis SACER
- Choix et lieu d'implantation d'un ralentisseur
- Travaux église – électricité
- Toilettes publiques – choix du prestataire
- Organisation Triathlon et journée sans voiture
- Stockage des bateaux et destination des épaves
- 

Questions Diverses :

Planning élections législatives – Nettoyage du réservoir – Travaux sur le réseau - Plantations arrosage  
– Téléphonie mairie – Choix d'un logo – Déjections canines sur la plage. Tags.

Approbation du compte rendu du dernier conseil à l'unanimité.

**1. Projet aménagement zone 2NA (Saugeon)**

Suite à la réunion de la Commission Urbanisme, les différentes propositions sont présentées pour approbation.

**Par une voix contre et 9 pour** (M. PRENOT GUINARD s'étant retiré) le conseil municipal décide :

Les travaux de viabilité seront à la charge des lotisseurs, conformément au règlement d'urbanisme

- La commune récupèrera les réseaux et la voirie après rétrocession, sous réserve de l'acceptation des différentes parties concernées.
- L'accès « rue de la Rochette » sera réalisé, afin d'installer le bassin d'orage, en tenant compte de l'intégration paysagère et de l'utilisation de la zone parking (espace vert).

**Par une voix contre et 9 pour (M. PRENOT GUINARD s'étant retiré) le conseil municipal décide :**

Les préconisations d'usage préalables à la viabilisation de cette zone sont les suivantes :

- La commune impose une emprise totale de 8 mètres pour la desserte (voirie de 5 m ; accotement de 1 m ; trottoir de 2 m matérialisé par des bordures de type A2)
- Ces préconisations ne devront entraîner aucun coût à la commune. Un bouclage du lotissement avec la rue du Saugeon, via l'accès existant devra être réalisé et l'intégralité sera rétrocédée à la commune. L'ensemble de la voirie aura le même profil que l'existant.

### **Zone UB (le Château)**

Le conseil décline l'offre de M. DE OLIVERA concernant un échange de terrain.

Dans la même zone : Viabilité à réaliser d'un terrain constructible pour 2 habitations. Proposition de raccordement de l'assainissement rue du château avec installation d'une pompe de relevage si nécessaire. Une convention tripartite (commune, propriétaire et communauté de communes) devra être établie.

**Vote à l'unanimité : la maîtrise d'œuvre sera confiée au Cabinet CAILLER.**

## **2. Travaux de voirie**

- Entretien

Vu les conditions météo actuelles, la Sté SAULNIER interviendra à partir du 25 juin, en commençant par le rebouchage des trous au camping et le balayage.

- Investissement

Dans la montée du Saugeon, une reprise de la route avec création d'un trottoir, sera réalisée afin de sécuriser cette partie de la commune.

- La Sté GIROD est sollicitée pour refaire le marquage, la peinture de signalisation n'ayant pas résisté cet hiver.

## **3. Choix et lieu d'implantation d'un ralentisseur**

Deux possibilités : chicanes ou coussins berlinois.

Des chicanes amovibles seront mises en place pour rétrécir la chaussée, route de Malpas avec des panneaux « passage alterné » (priorité à la montée).

Le conseil opte pour l'installation des chicanes et la signalisation adéquate.

## **4. Travaux de l'église**

La question du percement de la porte de secours imposée par la Commission de Sécurité reste en suspens, vu le coût (24 000 €) compte tenu des exigences de la DRAC.

Le coût de la réparation de la tombe dégradée pendant les travaux a été réglé par la commune et sera réparti entre les différents intervenants.

Electricité : En attente du projet pour instruction du Permis de Construire

Eclairage extérieur de l'église : Deux solutions sont proposées. Des essais de positionnement de projecteurs seront réalisés.

L'enduit extérieur étant partiellement dégradé, l'architecte doit intervenir auprès de l'entreprise pour la reprise du crépissage.

#### 5. **Toilettes publiques – choix du prestataire**

Deux devis sont étudiés : ICM – CRB

**Vote : 8 voix pour CRB et 3 voix pour ICM**

L'entreprise CRB est retenue. L'ABF prescrit une couverture en tuiles.

#### 6. **Organisation Triathlon**

A la demande du président de l'Association « l'Echo du Lac » une réunion est prévue lundi 11 juin avec les organisateurs et les responsables d'activités les plus concernés par le passage des coureurs.

#### **Journée sans voiture**

4 animations sont prévues le 1<sup>er</sup> juillet sur Saint Point :

- Elodie ROBBE
- Galápagos (activité équestre)
- Service à domicile de Labergement (initiation à la marche nordique)
- Orchestre

Un appel aux bénévoles est lancé pour le triathlon du 24 juin et la journée sans voiture du 1<sup>er</sup> juillet. S'inscrire en mairie.

Animations proposées par la présidente des « Amis de l'église » : Le programme a retenu l'attention du conseil municipal qui émet un avis favorable.

#### 7. **Stockage des bateaux et destination des épaves**

Une nouvelle installation pour les canoës sera mise en place sur le secteur « bateau ». Quelques barques et bateaux laissés à l'abandon seront enlevés selon la procédure d'usage.

SAGE (Schéma d'aménagement général de l'eau)

Présentation du projet SAGE Haut-Doubs. Le relèvement du lac est évoqué ainsi que les incidences sur le camping et les constructions.

La qualité de l'eau inquiète les membres du conseil municipal. Les analyses qui ne sont toujours pas satisfaisantes doivent être prises en compte pour des améliorations du système de pompage et de stockage.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Nettoyage des réservoirs programmé le lundi 2 juillet après-midi.
- Travaux sur les réseaux rue Camille Vionnet : un regard sera réalisé par l'entreprise FAIVRE, ainsi qu'un regard face au bâtiment GNJ sur la conduite principale (D129).
- 4 nouveaux arbres ont été plantés sur la plage (3 Saluis Tristis et 1 marronnier)
- Tous les habitants de Saint-Point-Lac sont invités à arroser les plantations situées à proximité de leur domicile.
- Changement de contrat de téléphonie
- Choix d'une photo pour le logo des enveloppes de la mairie

- Achat de 3 distributeurs de pochettes pour les déjections canines, et mises en place d'une poubelle spécifique à ces déjections
- Animation TAGS de l'abri bus du 09 au 12 juillet en après midi (6 personnes maxi)
- Rappel sur les transports à la demande du syndicat Rive Gauche : du 15 juin au 15 septembre tous les mardis correspondance avec Mobidoubs soit par Ornans, soit par Nods
- Réunion avec le STA prévue le vendredi 22 juin à 9 h.
- Tournoi de Foot sur le terrain multisports mercredi 14 juin à 16 h 30 : boissons offertes par la commune
- Fête de Noël : une date sera arrêtée pour une représentation de cirque avec les enfants. Plusieurs communes pourraient y être associées.
- Prochain bulletin municipal pour la Toussaint.
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en place de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE).

La séance est levée à 23 h 15

Copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Jean-Pierre LANQUETIN

Suivent les signatures :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Jean – Pierre LANQUETIN</b> |   |
| <b>Jean-Christian JACQUET</b>  |   |
| <b>Catherine ROBBE</b>         |   |
| <b>Laurent MONDET</b>          |   |
| <b>Thomas BOUCHET</b>          |   |
| <b>Patrick JEUNOT</b>          |   |
| <b>Patrick LIEGEON</b>         |   |
| <b>Patricia MERCET</b>         | Absente excusée donnant procuration à Jean-Pierre LANQUETIN |
| <b>Robert PRENOT-GUINARD</b>   |   |
| <b>Georges REMONNAY</b>        |   |
| <b>Pascal RUBILONI</b>         |   |